



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2017

**PV n° 2017/5**

Le Conseil Municipal de la Commune de PAYS DE CLERVAL s'est réuni le :  
Vendredi 28 avril 2017 à 20 H 00,  
en Mairie de PAYS DE CLERVAL,  
sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :  
20 avril 2017.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard, CARLIN Évelyne, CASARTELLI Ludovic, CHAMOT Gilbert, CHASSOT Éric , CHEVALIER Agnès, ESCAMILLA Véronique, GARNIER Georges, GIRARDOT Marianne, HENRIET Daniel , LEJEUNE Michel, MONIN Philippe, MOREL Jean-Louis, MOREL René, NEVERS Denis, PREDINE Anaïs, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude, *Conseillers Municipaux*

**Étaient excusé(e)s avec procuration :**

- CORDELIER Emmanuelle, excusée, procuration à ESCAMILLA Véronique
- GUYON Corinne, excusée, procuration à GARNIER Georges

**Était excusé(e) sans procuration :** néant

**Était absente :**

- YOYOTTE Marie-Line

**Secrétaire de séance :**

Mme GIRARDOT Marianne est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, par le conseil municipal, fonction qu'elle accepte

**M. le Maire :**

- ouvre la séance du conseil municipal, à 20 heures
- distribue, pour visa des membres présents, le tableau de présence de la séance du conseil municipal du 28 avril 2017

## Lecture est donnée de l'ordre du jour :

- 2017/5/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/4 de la séance du 07/04/2017
- 2017/5/002 Associations : subventions annuelles
- 2017/5/003 Locations terrains communaux ex commune de Santoche : promesse de bail
- 2017/5/004 Redistribution des parcelles ZE 451, 225, 41, 40, 39, rue Jean Billerey
- 2017/5/005 Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) : établissement contrat et demande d'aide à l'insertion professionnelle
- 2017/5/006 Informations diverses

## OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE

### 2017/5/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/4 de la séance du 07/04/2017

Le procès-verbal n° 2017/4 de la séance du 07/04/2017, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 18 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

### 2017/5/002 Associations : subventions annuelles


M. le Maire informe le conseil municipal que le tableau des subventions annuelles avait été approuvé par le conseil municipal en date du 07 avril 2017 par délibération n°2017/4/007.

Or, le montant des subventions de l'ex commune de Santoche n'avait pas été ajouté au montant attribué par l'ex commune de Clerval dans le tableau.

Après en avoir délibéré par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal de pays de Clerval décide d'attribuer des subventions annuelles aux associations suivant le tableau ci-dessous et d'ouvrir les crédits nécessaires au BP 2017.

<b>SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS</b>		
<b>Désignation de l'Association</b>		<b>2017</b>
	Ass. CLUB du 3e AGE de Pays de Clerval	450.00 €
	Ass. FAMILLES RURALES de Pays de Clerval (Compte Général)	1 100.00 €
	Ass. Le P'tit Club MAINS CREATIVES de Pays de Clerval	300.00 €
	Ass. BIEN VIVRE ENSEMBLE peinture	500.00 €
Musique	Ass. ECOLE DE MUSIQUE de Pays de Clerval	2 000.00 €
	Ass. FANFARE HARMONIE MUNICIPALE de Pays de Clerval	1 500.00 €
Aide Solidaire	Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR de Pays de Clerval	2 300.00 €
	BANQUE ALIMENTAIRE	200.00 €
	Ass. DONNEURS DE SANG de Pays de Clerval	1 100.00 €
	Ass. Amicale des SAPEURS POMPIERS de Pays de Clerval	600.00 €

	FNATH de Baume-les-Dames	350.00 €
Scolaire	Ass. Autonome Parents d'Elèves : APE du Collège Bonnemaille de Clerval	400.00 €
	Ass. Scolaire MATERNELLE Public de Pays de Clerval (subvention annuelle)	800.00 €
	Ass. Scolaire Ecole PRIMAIRE Public de Pays de Clerval (subvention annuelle)	800.00 €
	Ass. Scolaire ECOLE PRIMAIRE de Pays de Clerval (paiement sur présentation de justificatif)	2 940.00 €
	ECOLE de découverte (Mouthe) 70.00 €/élève prévu pour 2017/42 élèves de Pays de Clerval	
	Ass. Maison Familiale de MONTBOZON (2 élèves en 2017 x 60.00 €)	120.00 €
Souvenir	Ass. MUSEE de la Mémoire et de la Paix de Pays de Clerval	1 700.00 €
	Ass. SOUVENIR Français de Pays de Clerval	250.00 €
	Ass. MÉMOIRE ET PATRIMOINE du Pays de Clervalois	500.00 €
	Ass. ECOT 94 de Ecot	150.00 €
	Ass. Union Nationale des Combattants	300.00 €
	Ass. Amicale BOULE Clervaloise	400.00 €
	Ass. FOOTBALL Club de Pays de Clerval-Anteuil	2 500.00 €
	Ass. VETERANS Football de Pays de Clerval-Anteuil	200.00 €
	Ass. TENNIS Club Clervalois	1 500.00 €
	Ass. HANDBALL Club de Pays de Clerval	2 100.00 €
	Ass. JUDO Club Clervalois	1 100.00 €
	Ass. TEAM SPORT MECANIQUE Pays de Clerval	200.00 €
	Ass. DSCO Racing Pays de Clerval	300.00 €
	Ass. SENTIERS de MONTFORT de Pays de Clerval	400.00 €
	Ass. FLEURISSEMENT	600.00 €
	Ass. COMMERCANTS	300.00 €
<b>TOTAL BUDGETÉ</b>		<b>27 960.00 €</b>

2017/31  


Le solde de la subvention (7 040 euros) pourra être utilisé pour participer ponctuellement aux différentes manifestations organisées sur le territoire de la commune de Pays de Clerval.

Cette délibération n° 2017/5/002 annule et remplace la délibération n° 2017/4/007 du même objet.

**2017/5/003 Locations terrains communaux ex commune de Santoche : promesse de bail**

Vu la demande déposée le 14 novembre 2016 à la Direction Départementale du Doubs (DDT) par la Sarl la Ferme de Charmont, 25340 Pompierre sur Doubs, Vu l'arrêté n° BFC-2017-03-10-006 portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, accordé par le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté en date du 10 mars 2017,

Considérant qu'aucune autre demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 25 janvier 2017 et comme est stipulé à l'article 1 : que le demandeur est autorisé à exploiter les parcelles suivantes : ZC 12, ZD 4, ZD 205 situés dans le département du Doubs et ne faisant l'objet d'aucune demande concurrente au terme du délai de publicité, il y a lieu d'annuler la délibération n° 2017/4/010 de la séance du conseil municipal du 07/04/2017, du même objet, pour la remplacer par celle-ci comme suit :

Suite au projet d'acquisition, engagé en 2016 par l'ex commune de Santoche, de la parcelle :

- ZD 205, les Brottes, d'une contenance de 6 ha, 00 a, 44 ca,  
M. le Maire propose, dès la finalisation de cette acquisition, d'établir un bail avec Sarl la Ferme de Charmont (M. COURGEY Adrien) pour une partie de cette parcelle (environ 5 ha).

Concernant les parcelles :

- ZC 12, la Chatre, d'une contenance de 70 a 40 ca
- ZD 4, Bas des Iles, d'une contenance de 96 a 00 ca

dont la commune de Pays de Clerval est propriétaire, M. le Maire propose d'établir un bail avec Sarl La Ferme De Charmont (M. COURGEY Adrien).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions :

- Accepte ces propositions
- Autorise M. le Maire à :
  - Etablir un bail de location, annuel, avec Sarl La Ferme De Charmont (M. COURGEY Adrien), au prix de 100 euros TTC l'hectare, pour chacune des parcelles
  - Poursuivre toutes opérations relatives à ces dossiers
  - Signer toutes pièces y afférent

**2017/5/004 Redistribution des parcelles ZE 451, 225, 41, 40, 39, rue Jean Billerey**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un accord de principe pour redistribution des parcelles cadastrées ZE 451, 225, 41, 40, 39, sises rue Jean Billerey, 25340 Pays de Clerval, a été passé entre la commune représentée par son Maire, M. GARNIER Georges et les propriétaires des différentes parcelles concernées à savoir :

- Mme et M. CLERC Bernard
- M. POFILET Yohann

Cette nouvelle redistribution correspondra au plan joint à la présente délibération de la façon suivante :

- La partie jaune n°1 reviendra à la commune de Pays de Clerval
- La partie verte n°2 reviendra à Mme et M. CLERC Bernard
- La partie bleue n°3 reviendra à M. POFILET Yohann

Quant à l'ancienne parcelle ZE 225, une partie de sa superficie sera redistribuée à chaque propriétaire dans l'alignement de leur nouvelle parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable à la réalisation de cette opération
- autorise M. le Maire à :
  - faire procéder au bornage des nouvelles parcelles
  - à confier à Maître Frédéric CARTIER, notaire, à Pays de Clerval, le soin de rédiger l'acte
  - à signer tous documents afférents à ce dossier

**2017/5/005 Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) : établissement contrat et demande d'aide à l'insertion professionnelle**

M. le Maire informe le conseil municipal que, M. LARGE Rémy, régisseur du camping des Isles, est assermenté Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de la commune de Pays de Clerval, depuis le 04 avril 2017.

Ainsi, il y aura lieu de le suppléer pour effectuer des activités répondant à des besoins de la collectivité.

M. le Maire suggère d'établir un contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, afin de favoriser le retour à l'emploi, avec Cap emploi représenté par M. GERARD Christian.

M. le Maire propose M. VOIDEY Laurent, reconnu travailleur handicapé (RQTH), domicilié 3 rue du Four, 25340 Pays de Clerval, qui a déjà travaillé pour la commune.

Ce contrat à durée déterminée (CDD), à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, pris en charge par l'Etat à 75% du SMIC brut mensuel, sera conclu pour une durée déterminée de 12 mois (du 01/05/2017 au 30/04/2018). Les 75% seront versés mensuellement par l'ASP à la commune de Pays de Clerval.

2017/32  
GC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- émet un avis favorable à l'embauche de M. VOIDEY suivant les conditions définies ci-dessus
- autorise M. le Maire à :
  - solliciter la demande d'aide à l'insertion professionnelle
  - établir un contrat de travail entre la commune de Pays de Clerval et M. VOIDEY Laurent
  - signer tous documents relatifs à ce dossier

Les crédits seront ouverts au budget 2017

#### 2017/5/006 Informations diverses

- **Doubs Central** : dans le cadre du TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), une aide peut être apportée à la commune pour l'acquisition d'un véhicule électrique. Suivant le nombre de demandeurs, cette aide pourra atteindre environ 60% du coût de l'achat. Après discussion, et considérant que les frais de location des batteries paraissent assez importants, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette offre.  
Cependant, l'acquisition d'un vélo électrique, dans les mêmes conditions, pourrait être envisagée.
- **Poste comptabilité** : M. le Maire informe le conseil municipal que prochainement une évolution dans le cadre du personnel de comptabilité (compétence prise par la CC2VV) pourrait être mise en place.  
Les différents dossiers d'investissement amèneraient la commune de Pays de Clerval à envisager, au minimum, le remplacement d'un agent absent depuis plusieurs années par une personne à mi-temps dans un premier temps.  
Considérant la difficulté de trouver ce type de personnel immédiatement opérationnel, ce serait bon de prospecter depuis maintenant.
- **Carnaval** : le défilé de carnaval s'est bien déroulé. M. le Maire remercie les associations qui ont participé à cette manifestation. Le bénéfice réalisé au cours de cette journée sera réparti proportionnellement entre ces associations.
- **Repas des Aînés** : il se déroulera le 20 mai prochain, à 12 h 00, à la salle des fêtes de la mairie de Pays de Clerval.

#### Prochaine séance du conseil municipal :

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le Maire,  
GARNIER Georges.



